



65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0k 2S0
Téléphone : 450 886-3867

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

PROVINCE DE QUÉBEC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 552-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME N° 552 AFIN D'ÉTABLIR DE NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT LA DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 4 avril 2022, le conseil municipal de Saint-Jean-de-Matha a adopté le Règlement numéro 552-1 modifiant le Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme no 552 afin d'établir de nouvelles dispositions concernant la durée du mandat des membres.

QUE toute personne intéressée peut consulter le Règlement 552-1 sur notre site Internet au www.municipalitestjeandematha.qc.ca ou à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures d'ouverture.

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 1^{er} jour du mois d'août 2022.

Isabelle Falco
Greffière-trésorière adjointe